



IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065-SD

2024

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :				Adresse du siège social :	
ALEC 1188 Avenue du comté de Nice 34080 Montpellier					
SIRET 7 9 9 8 5 0 2 1 9 0 0 0 2 0				Mél : contact@sarl-alec.com	
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Ingénierie, études techniques		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	0
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Société d'investissement immobilier cotée	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n°2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
SAGE					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
ENTITE 00 00 34000 Montpellier			Tél:		
OGA/OMGA			Identité du déclarant:		
Visiteur conventionné			Date: 28032024		
(Cocher la case correspondante)			Lieu: Montpellier		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du visiteur ou certificateur conventionné :			Qualité et nom du signataire: Frédéric Daures		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou visiteur ou certificateur conventionné			Signature:		
Examen de conformité fiscale (ECF)			Prestataire :		

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K	DIVERS
---	--------

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
---	---

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise <u>ALEC</u>										Néant ☐ *														
Adresse de l'entreprise <u>1188 Avenue du comté de Nice 34080 Montpellier</u>																								
SIRET <table><tr><td>7</td><td>9</td><td>9</td><td>8</td><td>5</td><td>0</td><td>2</td><td>1</td><td>9</td><td>0</td><td>0</td><td>2</td><td>0</td></tr></table>												7	9	9	8	5	0	2	1	9	0	0	2	0
7	9	9	8	5	0	2	1	9	0	0	2	0												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table>												1	2	1	2									
1	2																							
1	2																							

										Exercice N clos le <table><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>1</td><td>0</td><td>2</td><td>3</td></tr></table>		3	1	1	2	1	0	2	3
3	1	1	2	1	0	2	3												
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012														
		Autres *	014		016														
	Immobilisations corporelles *		028	24 263	030	14 673				9 590									
	Immobilisations financières * (1)		040	1 680	042					1 680									
	Total I (5)		044	25 943	048	14 673				11 270									
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	18 670	052				18 670									
		Marchandises *		060		062													
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	300	066					300									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	8 854	070				8 854									
		Autres * (3)		072	1 597	074				1 597									
	Valeurs mobilières de placement		080		082														
	Disponibilités		084	2 388	086					2 388									
	Charges constatées d'avance *		092		094														
	Total II		096	31 809	098					31 809									
	Total général (I + II)		110	57 752	112	14 673				43 079									
PASSIF										Exercice N 1		NET							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120					2 000									
	Écarts de réévaluation				124														
	Réserve légale				126					200									
	Réserves réglementées *				130														
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131			)	132										
	Report à nouveau				134					2 383									
	Résultat de l'exercice				136					7 151									
	Subventions d'investissement				137														
	Provisions réglementées				140														
	Total I				142					11 733									
Provisions pour risques et charges				Total II	154														
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156					2 964									
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164														
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166					10 095									
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)				169	3 760	)	172		9 822									
	Comptes courants d'associés				173					89									
	Autres dettes				175					8 376									
	Produits constatés d'avance				174														
Total III				176					31 345										
Total général (I + II + III)				180					43 079										
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195											
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182	1 183										
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184											

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise ALEC

Néant ☐ *Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2023

A – RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210		
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
					Services *	217		218	217 280
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée *					224			
	Subventions d'exploitations reçues					226	945		
Autres produits					230	854			
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	219 079		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234			
	Variation de stocks (marchandises) *					236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	85 638		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	10 503		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)					242	52 124	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)					243	1 028	
	Rémunérations du personnel *					250	39 953		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	12 819		
	Dotations aux amortissements *					254	3 576		
		dont amortissement du fonds de commerces					255		
	Dotations aux provisions					256			
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	1 900	
									dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles
	Total des charges d'exploitation (II)					264	211 589		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270	7 490	
Produits financiers (III)		280	9		Charges financières (V)	294	312		
Produits exceptionnels (IV)						290			
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	35		
								dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)							310	7 151	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	7 151	314		
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles *					322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	1 191		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexties D)	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991							
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements et souscriptions autre mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350		
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies)	655		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	643				
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)	647				
Droit divers	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641				
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies G)	649				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		352	8 342	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
	Déficits antérieurs reportables * 18 343 dont imputés sur le résultat :					360	8 342		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col. 1 Déficit col. 2		370		372			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Extension

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire (Article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ALEC

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	831	442		444		446	831	
	Installations générales agencements divers	450	8 697	452		454		456	8 697	
	Matériel de transport	460	17 075	462		464	5 000	466	12 075	
	Autres immobilisations corporelles	470	1 477	472	1 183	474		476	2 660	
Immobilisations financières		480	1 680	482		484		486	1 680	
TOTAL		490	29 760	492	1 183	494	5 000	496	25 943	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	831	532		534		536	831
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	3 456	542	947	544		546	4 402
	Matériel de transport	550	10 333	552	2 415	554	5 000	556	7 748
	Autres immobilisations corporelles	560	1 477	562	214	564		566	1 692
TOTAL		570	16 097	572	3 576	574	5 000	576	14 673

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	Materiel de trans								
	6	7	8	9	10				

Immobilisations	Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values			
									Court terme *	Long terme		
	①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧		19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1	5 000	5 000										
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	5 000	580	5 000	582		584		586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579				Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL								596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise :ALEC

Néant☐*

I

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations	Reprises
Fonds commercial	681	683
Autres immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

II

DÉFICITS REPORTABLES

III

DIVERS

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



Désignation de l'entreprise:ALEC.....										Néant ☒ *			
Exercice ouvert le: ..01/01/2023.. et clos le:31/12/2023										Données en nombre de mois		1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS													
Effectif moyen du personnel * :										376			
Dont apprentis										657			
Dont handicapés										651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE													
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105			
TOTAL 1										106			
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143			
Subventions d'exploitation reçues										113			
Variation positive des stocks										111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153			
TOTAL 2										144			
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾													
Achats										121			
Variation négative des stocks										145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150			
TOTAL 3										152			
IV - Valeur ajoutée produite													
Calcul de la valeur ajoutée										(total 1 + total 2 - total 3)		137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).										117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE													
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE													
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)										022			
Effectifs au sens de la CVAE *										023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										026			
Période de référence										024		/	/
Date de cessation											/	/	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.													
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.													

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1) Néant ☐ *

Exercice clos le 31122023

SIREN 799850219

Dénomination de l'entreprise ALEC

Adresse (voie) 1188 Avenue du comté de Nice

Code postal 34080 Ville Montpellier

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique Daures Prénom(s) Frederic

Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100

Naissance: Date 03/04/1969 N° Département 48 Commune Pays

Adresse : N° 1188 Voie Avenue du Comté de Nice

Code Postal 34080 Commune Montpellier Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2024 : Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 20

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122023

SIREN

7 9 9 8 5 0 2 1 9

Dénomination de l'entreprise

ALEC

Adresse (voie)

1188 Avenue du comté de Nice

Code postal

34080

Ville

Montpellier

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

A.L.E.C.

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 €

Siège social : 1188 Avenue du Comté de Nice
34080 Montpellier

RCS de Montpellier N° 799 850 219 (2014 B 207)

PROCES VEBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 22 Mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mai, A dix heures, Les associés de la SARL A.L.E.C., dont le siège social est sis 1188 Avenue du Comté de Nice, MONTPELLIER (34080) se sont réunis sur la convocation écrite qui leur a été faite par le gérant.

Il a été dressé une feuille de présence, qui a été émargée à l'entrée de la séance par tous les associés présents et mandataires et tous les associés représentés.

Monsieur Frédéric DAURES préside la séance en sa qualité de gérant majoritaire associé unique.

Le gérant constate que la feuille de présence, certifiée exacte par l'ensemble des associés, fait ressortir que les associés présents ou représentés possèdent plus de trois quarts des parts.

En conséquence, l'assemblée réunissant le quorum requis peut valablement délibérer.

Le gérant ouvre la séance et rappelle l'ordre du jour :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice 2023
- Approbation de ces comptes et du rapport de gestion
- Rémunération de gérance

Tous les porteurs de parts, quel que soit le nombre de leurs parts peuvent prendre part au vote. Puis, le gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée la feuille de présence à l'assemblée à laquelle sont joints les pouvoirs des associés représentés, le texte des projets de résolutions ainsi que l'ensemble des comptes et inventaires et le rapport de gestion soumis à l'assemblée par le gérant.

Le gérant déclare alors la discussion ouverte. Après avoir rappelé que ces différents documents ont été tenus à la disposition des associés au siège social à compter de la convocation de l'assemblée, le gérant, ouvre les discussions.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION



L'assemblée générale ordinaire approuve la convocation écrite qui lui a été faite par le gérant.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice 2023 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un bénéfice de 7 151 €.

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence l'assemblée générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :
La somme de : 7 151€ au report à nouveau
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Monsieur Frédéric DAURES percevra une rémunération de 28 500,00 € net à titre de rémunération de gérance pour l'année 2024.
L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération brute allouée au Gérant au cours de l'exercice 2023 pour un montant de 28 500 euros.
Il est précisé qu'aucun dividende n'a été distribué lors des trois précédents exercices et qu'aucune distribution ne sera effectuée au titre de l'année 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, L'assemblée approuve et donne pouvoir au gérant
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été signé par les associés.

